


Microprogramme de 1^{er} cycle en langue et culture arabes

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-117-7-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes
TYPE	Attestation
CRÉDITS	15 crédits
COTE R MINIMALE	20.00

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Chirine Chamsine (514) 343-6236
chirine.chamsine@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes permet à l'étudiant de se familiariser ou d'approfondir ses connaissances avec la civilisation arabe.

Le bloc culture propose des cours dans des domaines variés tels :

- la langue,
- le cinéma,
- la littérature,
- l'histoire,
- la religion,
- la politique.

Ce programme peut être suivi en parallèle à un autre programme.

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde.

Forces

- Possibilité de suivre deux cours de langue consécutifs dans un même trimestre.
- Trimestres d'automne et d'hiver: cours semi-intensifs 2 fois par semaine
- Trimestre d'été : cours intensifs 4 fois par semaine

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture arabes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- Un test de classement est obligatoire.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} avril 2022

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 15 août 2021 au 5 janvier 2022

Été

- **Été 2022:** Du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} avril 2022

Structure du programme (1-117-7-0)

Version 02 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0J
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0J	ARA 1912	Arabe A1	3.0J S
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0J	ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0J	POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0J
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0J	POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0J
ARA 2001	Études arabes interdisciplinaires	3.0J	REL 1230	Introduction à l'islam	3.0J
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0S	REL 2231	L'islam au Québec et en Amérique du Nord	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0J	REL 2370	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux	3.0
ECN 1966	Économie du monde arabe	3.0	REL 3232	Soufisme, mystique de l'islam	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0S	SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0J
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0J			

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Enseignement de l'éducation physique et à la santé	Baccalauréat	120 crédits	1-822-1-0	Jour
Journalisme	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-405-5-0	Soir
Journalisme	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-405-1-1	Jour Soir
Langue et culture allemandes	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	15 crédits	1-085-7-0	Jour Soir
Études internationales	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-072-1-1	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.